



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 4 / 1 1 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 0 4 / 1 2 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8278

1 Intitulé du projet

Projet de boisement de terre agricole d'une surface 39.3453ha, située au lieu-dit Les Noues sur la commune de Vieillevigne (5 parcelles cadastrales), ainsi que sur la commune de Montréverd (2 parcelles cadastrales) situées sur le département de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCI Familiale Guéneau

Raison sociale

SCI

N° SIRET

3 5 4 4 0 1 3 3 4

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

Nom

GUENEAU-MENARD Danielle

☒ Monsieur

Prénom(s)

MENARD Franck

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47.c	Premier boisement d'une superficie totale de plus de 0.5ha

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de boisement porte sur une surface de 39.3453ha. Ce sont des terres cultivées en céréales. Nous sommes sur une station limono-argileuse à tendance argileuse en profondeur ou alors très limoneuse en fonction des stations et de la roche mère.

Le pH varie de 4.8 à 6, il est donc acide à casiment neutre, ce qui est un bon pH pour un boisement de terre agricole.

Il a une bonne profondeur de sol (>100cm), qui reste assez variable en fonction de la quantité d'éléments grossiers présents dans le sol (5%<Eléments grossiers<30%) et une hydromorphie tout aussi variable débutant au plus haut à 20cm et au plus bas à 90cm.

Le projet est d'installer des futaies mixtes adaptées aux stations trouvées lors des sondages pédologiques fait par le CRPF. Plusieurs schéma de plantation sont à ce jour possible en attendant la décision du propriétaire, mais les essences recommandées sont les suivantes:

- essences principales: Chêne sessile/ Peuplier (Soligo)/ Pin laricio/ Pin maritime/ Cèdre de l'Atlas/ Douglas/ Chêne pubescent - essences secondaires: Bouleau verruqueux/ Robinier faux-acacia

- essences d'accompagnement: Alisier torminal/ Pommier sauvage/ Merisier/ Cormier

Selon les schémas de plantation par stations pédologique et essences la densité varie de 1250t/ha à 2100t/ha.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du propriétaire est d'augmenter son patrimoine boisé et l'opportunité est arrivé lors de la prise de retraite de son agriculteur et la fin de son bail. La propriété étant dans un paysage faiblement boisé, cela serait un plus pour la faune et la flore.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il sera prévu un passage ou deux de charrue à disque uniquement sur ligne, avec un passage de broyeur agricole si besoin en plein en aval.

Il sera prévu du tricot pour la protection des plants, un à deux passages par an ainsi que des modes de chasse pour le grand gibier tels que l'approche, l'affût et les battues.

Un dégagement mécanique dans les inter-lignes complémenté par un dégagement en puits par an sera effectué si nécessaire, avec l'entretien des cloisonnements et à N+3 une taille de formation.

Les lignes de plantations seront dans le sens de la pente lorsqu'il y en aura tout comme le piquetage des cloisonnements dès la plantation.

Une demande de montage dossier LabelBasCarbone sera effectué dans les mois à venir, dans l'objectif de planté au printemps hiver 2025/2026.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Des entretiens de plantation type dégagement en puit par plant et broyage des cloisonnement ainsi qu'une interligne sur deux seront prévues tout les ans, jusqu'à ce que les plants sortent la tête de la végétation. Ils seront effectué entre Avril et Juillet.

Une taille de formation sera effectué à N+3.

La première éclaircie aura lieu autour des 15 ans pour les résineux et 20 ans pour les feuillus, puis s'en suivra une rotation tout les 6-10 ans, en fonction de la réaction de l'essence, du peuplement et de sa croissance. L'abattage ainsi que le débardage auront lieux l'été sur sol ressuyer.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
39.3453	ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Montréverd et Vieilleville sont les seules communes traversées par ce projet de boisement.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Vieilleville ainsi que PLUi Terres de Montaigu, Montaigu-Rocheservière, sont classées les cours d'eau, les haies bocagères ainsi que les zones humides (voir annexe)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Zones humides au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme du PLU de Vieilleville. La zone humide ne sera pas impactée par le boisement, au contraire les arbres plantés permettront de filtrer l'eau afin d'assainir celle-ci qui se jette dans les zones humides. En sachant qu'auparavant les terrains étaient cultivés et traités au produit phytosanitaire, le boisement ne peut qu'être bénéfique afin de protéger celle-ci. La peupleraie aura une emprise totale de 1ha sur 6.5ha, en comprenant la zone humide du Nord de la parcelle et celle à
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	l'Est, on gardera une distance des mares afin de garder un milieu ouvert autour de celle-ci, afin de protéger les essences déjà développer et multiplier les habitats. Elle protégera de toute incidence d'exploitation (tassement, fuite d'huile ou d'essence...).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Les essences introduites dans les zones humides sont adaptées à celle-ci et garderont un paysage ouvert puisque se sera du Peuplier, les essences bordant la zone humide proviennent de la liste des MFR, et sont donc non envahissantes.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Les peupliers certes pompent de l'eau, mais étant donné leur localisation dans un léger bassin alimenté par deux pentes, il y aura toujours un surplus qui alimentera la zone humide et fera perdurer cet écosystème. De plus, le Peuplier est une essence de zone humide et contribue à son développement afin de créer une plus grande diversification des habitats, des nichoirs, de perchoirs, d'espace de chasse pour les chiroptères et les rapaces, et permet un développement de d'autres essences végétales que l'on ne retrouve
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	pas encore sur cette zone humide tels que la famille des joncassées. La parcelle étant aujourd'hui en partie en maïs, donc cultivée et traitée, ce qui n'est pas à l'avantage de la zone humide, tandis que les peupliers filtrent l'eau, l'assainissent et créent une multitude d'habitats.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Par voie racinaire
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Terre cultivé va passer boisé
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
Émissions				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Toutes les haies bocagères bordant les parcelles seront conservées dans l'état actuel, de plus tout les contours de parcelles n'ayant pas de haies les délimitantes, se verront laisser pousser au naturel afin de constituer un maillage de haie bocagère naturel autour du projet.

Les zones humides présentes au Nord du projet seront conservées, ainsi que la petite zone humide juste au-dessous du village Les Noues. La zone humide ne sera pas impactée par le boisement, au contraire les arbres plantés permettront de filtrer l'eau afin d'assainir celle-ci qui se jette dans les zones humides. En sachant qu'auparavant les terrains étaient cultivés et traités au produit phytosanitaire, le boisement ne peut qu'être bénéfique afin de protéger celle-ci. La peupleraie aura une emprise totale de 1ha sur 6.5ha, en comprenant la zone humide du Nord de la parcelle et celle à l'Est, on gardera une distance des mares afin de garder un milieu ouvert autour de celle-ci, afin de protéger les essences déjà développées et multiplier les habitats. Elle protégera de toute incidence d'exploitation (tassement, fuite d'huile ou d'essence...). Les essences introduites dans les zones humides sont adaptées à celle-ci et garderont un paysage ouvert puisque se sera du Peuplier, les essences bordantes la zone humide proviennent de la liste des MFR, et sont donc non envahissantes. Les peupliers sont certes pompes de l'eau, mais étant donné leur localisation dans un léger bassin alimenté par deux pentes, il y aura toujours un surplus qui alimentera la zone humide et fera perdurer cet écosystème. De plus, le Peuplier est une essence de zone humide et contribue à son développement afin de créer une plus grande diversification des habitats, des nichoirs, de perchoirs, d'espace de chasse pour les chiroptères et les rapaces, et permet un développement de d'autres essences végétales que l'on ne retrouve pas encore sur cette zone humide tels que la famille des joncassées. La parcelle étant aujourd'hui en partie en maïs, donc cultivée et traitée, ce qui n'est pas à l'avantage de la zone humide, tandis que les peupliers filtrent l'eau, l'assainissent et créent une multitude d'habitats.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet doit-être dispensé, la création de boisement dans des zones agricoles comme celle-ci est un gros plus pour la faune et la flore, surtout dans une zone où le bocage se dégrade. Le boisement permettra aussi de filtrer les produits sanitaires utilisés en agricoles afin de protéger la zone humide en bas de pente et la pérenisera. Les terres agricoles étant délaissée par la retraite de l'agriculteur, celles-ci (sept parcelles cadastrales) seront développer en forêt.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Relevé cartographique liée au zonage du PLU de Vieilleville	☒
2	Compte-rendu et diagnostic de sol fait par le CRPF	☒
3	Shéma de plantation	☒
4		☐
5		☐

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

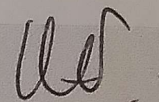
Nom MENARD

Prénom Franck

Qualité du signataire Associé de la SCT familiale
Guéneau

À le Croisic

Fait le 2 / 1 / 1 / 2 / 0 / 2 / 4


Franck Menard
Guéneau

Signature du (des) demandeur(s)